

COMPTE-RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Séance du 27 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept juin, à vingt heures trente,
le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à TRIZAY LES BONNEVAL, sous la présidence de Monsieur Joël BILLARD, Président.

Mr Michel GIRARD est élu Secrétaire de Séance.

Convocation envoyée aux délégués communautaires le : 21 juin 2018

Etaient présents :

Mr Bernard MERCUZOT -ALLUYES,
Mr Pierre BENOIT -ALLUYES,
Mr Joël BILLARD -BONNEVAL,
Mme Evelyne RAPP-LEROY -BONNEVAL,
Mr Jean-Michel LAMY -BONNEVAL,
Mme Danielle BORDES -BONNEVAL,
Mme Dominique FRICHOT -BONNEVAL,
Mme Sylvie GOUSSARD -BONNEVAL,
Mr Jean-Philippe GIRAUD -BONNEVAL,
Mr Michel BOISARD -BONNEVAL,
Mme Brigitte DUFER -BONNEVAL,
Mr Patrick JEANNE -BONNEVAL,
Mme Corinne RIVERAIN -BONNEVAL,
Mr Alain MAGNE -BONNEVAL,
Mr Denis LECOIN -BOUVILLE,
Mr Patrick CHARPENTIER -DANCY,

Mr Guy BEAUREPERE -DANGEAU,
Mr Bernard GOUIN -FLACEY,
Mme Valérie ARNOULT -LE GAULT ST DENIS,
Mr Jean-Luc FOUCHER -LE GAULT ST DENIS,
Mr Bruno LHOSTE -MONTBOISSIER,
Mr Gilles ROUSSELET -MONTHARVILLE,
Mr Alain ROULLEE -MORIERS,
Mr Denis GOUSSU -NEUVY EN DUNOIS,
Mr Jacques FOUQUE -PRE ST EVROULT,
Mr Jean-François LEROY -PRE ST MARTIN,
Mme Nicole HUBERT-DIGER -ST MAUR/LE LOIR,
Mr Jean-Marc VANNEAU -SANCHEVILLE,
Mme Edith LAVO -SANCHEVILLE,
Mr Daniel BERTHOME -SAUMERAY,
Mr Michel GIRARD -TRIZAY LES BONNEVAL,
Mr Dominique IMBAULT -VILLIERS ST ORIEN.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mr Pascal LHOSTE -BONNEVAL- donne pouvoir à Mr BILLARD,
Mr Eric JUBERT -BONNEVAL- donne pouvoir à Mr BOISARD.
Mme Marie-Christine NORMAND -BONNEVAL- donne pouvoir à Mr JM LAMY.
Mr Jack DAZARD -BULLAINVILLE- donne pouvoir à Mr GOUSSU.
Mr Philippe VILLEDIEU -DANGEAU- donne pouvoir à Mr BEAUREPERE.
Mr David LECOMTE -DANGEAU- donne pouvoir à Mr IMBAULT.

Etaient absents et excusés :-

Etaient absents : Mme Suzie PETIT -BONNEVAL-, Mr PRIEUR Dominique -DANGEAU-.

COMPTE-RENDU PRECEDENT

Le compte-rendu du 29 mai 2018 est approuvé avec les modifications suivantes, le compte rendu du 3 mai 2018 avait été transcrit comme voté à l'unanimité alors que M MAGNE qui avait pouvoir de Monsieur ROULLEE a voté contre ainsi que Madame RIVERAIN donc trois votes contre. Et M CHARPENTIER n'a pas participé au vote concernant la mutualisation de la secrétaire de Mairie de Bouville

DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEURS POUR CREANCES ETEINTES PAR LE JUGE SUITE A SURENDETTEMENT

Le Président informe le Conseil Communautaire que certains créanciers bénéficient d'un effacement de leurs dettes par la Commission de Surendettement.

Créances, au compte 6542, créances éteintes :

- Budget 405 Enfance : pour la somme de 1 057.93 €.
- Budget 402 Transport scolaire : pour la somme de 103.00 €.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire vote, par 35 voix pour, 1 voix contre (Mr MAGNE) et 2 abstentions (Mme RIVERAIN, Mr ROULLEE), et accepte les admissions en non-valeur.

FPIC

Le Président expose au Conseil Communautaire que pour l'année 2018, la Communauté de Communes est bénéficiaire du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), la part de la Communauté de Communes est de 113 364 €, la part des communes membres de 216 410 €.

Le Président propose au Conseil Communautaire d'opter pour la répartition à la majorité des 2/3 et de fixer à 30 % au profit de la Communauté de Communes la part des communes membres, soit 64 923 €.

La répartition du FPIC entre l'EPCI et les communes membres serait de :

Au profit de la Communauté de Communes	178 287.00 € part EPCI
	151 487.00 € part des communes membres

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire délibère et vote par 36 voix pour, 2 voix contre (Mme ARNOULT et Mr ROULLEE), cette délibération devait être votée à la majorité des 2/3, cette majorité étant atteinte, la proposition du Président est votée.

M ROULLEE déclare qu'il est étonné qu'en juin le Président demande aux communes de venir au secours de la Communauté de communes du Bonnevalais (CCB) alors qu'en avril il a présenté un résultat de clôture excédentaire de plus de 2 millions d'€. Que faut-il croire ?

Le refus de communiquer les ratios financiers, conduit à s'interroger sur la réelle situation financière de la CCB.

Ces ratios, qui n'ont été communiqués que 3 fois depuis la création de la communauté de communes en 2002, lors des 2 analyses financières de la DDFIP et l'audit de la Chambre régionale des comptes, avaient montré que la situation financière de la CCB était inquiétante. Qu'en est-il aujourd'hui.

Il rappelle qu'en avril 2017 le Conseil communautaire a approuvé le versement de 134 700 € (10 €/habitant) de fonds de concours aux communes lors du vote du BP 2017.

Mais il constate qu'en juin 2018 ils ne sont toujours pas mandatés. 14 mois de retard !

Aujourd'hui, le président demande aux communes d'abonder le budget de la CCB à hauteur de 30% du FPIC soit 64 923 € (les communes ne percevront donc que 151 487 € au lieu de 216 400 € soit 46 % du montant total du FPIC = 329 774 €). Le montant réel du fonds de concours n'est donc plus que de 70 077 €, soit 5,20 €/habitant !

Le président propose donc de reprendre d'une main ce qu'il n'a pas encore donné avec l'autre.

M ROULLEE annonce que le conseil municipal de Moriers a décidé de refuser de réduire de 30 % sa part de FIPC au profit de la CCB pour 4 autres raisons principales :

- suite à la diminution de la DGF notamment, les ressources financières des communes, dont Moriers, ne sont pas moins tendues que celles de la CCB
- la CCB a privé la commune de Moriers d'une subvention de + de 250 000 € en présentant au Conseil régional, un dossier de demande de subvention non complet pour la réalisation d'un projet cœur de village
- la CCB, sur proposition de son président, a décidé de modifier les règles d'attribution des fonds de concours lorsque la commune de Moriers a fait une demande pour son projet d'aménagement du parvis de l'église, la privant de 10 000 €
- la CCB a refusé, sur proposition de son président, de rembourser, les frais de formation du délégué communautaire de Moriers (100 €), violant ainsi le CGCT.

DEMANDE D'EXONERATION DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2019 CARREFOUR MARKET

Le président expose au Conseil Communautaire les dispositions de l'article 1521-III. 1 du code général des impôts, qui permettent aux conseils municipaux ou aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent en être exonérés.

Le magasin CARREFOUR MARKET situé avenue Denis Papin – ZA La louveterie à Bonneval se charge directement du traitement de ses ordures et demande à être exonéré de la Taxe sur les Ordures Ménagères.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III. 1 du CGI, les locaux commerciaux de CARREFOUR MARKET de Bonneval.

Cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition : 2019.

REGLEMENT DE FRAIS OCCASIONNES PAR LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS DES AGENTS

Le Président expose au Conseil Communautaire qu'en complément de la délibération du 29 octobre 2014 n°2014-100 relative aux remboursements des frais aux agents qui partent en formation ou en déplacement pour le compte de la collectivité (réunions, sorties du CLSH en période de vacances...), il est nécessaire d'étendre la prise en charge des frais liés aux transports en commun. Seront donc pris en charge :

- Les repas, remboursés sur la base du tarif réglementaire,
- L'hébergement,
- Les frais liés à l'utilisation du véhicule personnel aux vues de la carte grise et de la distance parcourue,
- Les frais engagés pour les transports en commun sur la base des frais réels aux vues d'un justificatif.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte les dispositions évoquées ci-dessus relatives aux remboursements des frais aux agents.

SUIVI ANNUEL DES PLANS DE DESHERBAGE DES COMMUNES

Le Vice-Président expose que les suivis annuels, des plans de désherbage des communes de la communauté de communes, ont été effectués par l'ATD (Agence Technique Départementale) de septembre à décembre 2017.

L'ATD vient de signaler l'arrêt de cette prestation afin de continuer à suivre les communes de la Communauté de Communes du Bonnevalais. Un devis a été demandé auprès de la FREDON, partenaire actuel pour le suivi de 2 communes Saumeray et Pré-Saint-Martin, et propose un prix de 534.00 € HT/commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le devis de la FREDON pour le suivi annuel des plans de désherbage des communes.

GRILLE TARIFAIRE DE LA PISCINE

Le Vice-Président en charge de la piscine présente la grille tarifaire de la piscine, proposée en Commission Piscine du 25 juin 2018 (Cf document joint).

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président le Conseil Communautaire vote à l'unanimité, les tarifs à compter du 3 septembre 2018.

PLANNING OCCUPATION PISCINE 2018

Le Vice-Président en charge de la piscine présente le planning d'occupation de la piscine, proposée en Commission Piscine du 25 juin 2018 (cf document joint)

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président le Conseil Communautaire vote à l'unanimité, le planning présenté à compter du 3 septembre 2018.

M. ROULLEE qui n'a pas reçu pour ce conseil, les documents adressés par la commission piscine, redemandent que tous les documents et les comptes-rendus des commissions soient systématiquement adressés par mail aux membres de cette commission et à la mairie de la commune qu'il représente.

ATTRIBUTION DU MARCHE « CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la réglementation sur les marchés publics

Vu la délibération 2018/24 : Construction bâtiments industriels
Vu la délibération 2018/48 : Construction d'un bâtiment industriel
Vu la délibération 2018/56 : maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment industriel
Vu la délibération 2018/57b : demande de prêt pour la construction d'un bâtiment industriel

Le marché de construction d'un bâtiment industriel a été lancé le 26/04/2018.

Ce marché était composé de 10 lots :

- lot n°1 : Voirie
- lot n°2 : gros œuvre – carrelage – faïence
- lot n°3 : charpente métallique – bardage – étanchéité
- lot n°4 : menuiseries extérieures
- lot n°5 : cloison – doublage – faux plafonds
- lot n°6 : menuiseries intérieures
- lot n°7 : électricité
- lot n°8 : plomberie – sanitaire – chauffage gaz – ventilation
- lot n°9 : serrurerie
- lot n°10 : peinture – moquette

La date limite de remise des offres était fixée au 15/06/2018 à 12h00. 31 offres ont été reçues.

Le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre Cabinet d'architecture JP ESNAULT a été remis à la Commission d'attribution des marchés réunie le 21 juin 2018 à 8h00. Suite à la lecture du rapport d'analyse des offres, la Commission d'attribution des marchés donne un avis favorable aux offres des sociétés suivantes :

- lot n°1 : Voirie : LEFEVRE : 57 414,20 € HT
- lot n°2 : gros œuvre – carrelage – faïence : Joël DAZARD : 52 924,03 € HT
- lot n°3 : charpente métallique – bardage – étanchéité : DORISON : 105 553,71 € HT
- lot n°4 : menuiseries extérieures : non attribué car pas d'offre pour ce lot
- lot n°5 : cloison – doublage – faux plafonds : PROFIL PLATRE : 13 014,00 € HT
- lot n°6 : menuiseries intérieures : ROGER POUSSET : 13 812,28 € HT
- lot n°7 : électricité : EFC : 24 509,20 € HT
- lot n°8 : plomberie – sanitaire – chauffage gaz – ventilation : FOLLEAU : 6 470,00 € HT
- lot n°9 : serrurerie : AVEZ : 6 618,26 € HT
- lot n°10 : peinture – moquette : PASCAL BECHET : 23 705,00 € HT

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché de travaux de construction du bâtiment industriel aux sociétés citées ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant,
- de relancer le marché pour le lot n°4 : menuiseries extérieures.

ATELIERS MUTUALISES

Le Président expose au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes a bénéficié d'une subvention DETR pour un montant de 225 000 € et d'une subvention du FDAIC 2016 pour un montant de 22 000 € pour la construction d'un bâtiment des services techniques mutualisés.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de construire un bâtiment sur la Zone d'Activités de la Louveterie d'une superficie de 1 200 m².

Ce bâtiment étant dédié aux services techniques mutualisés, la commune de Bonneval devra verser un loyer à la Communauté de Communes, le montant de la location sera fixé en fonction du coût réel du bâtiment.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, la construction d'un bâtiment sur la ZA de la Louveterie pour les services techniques mutualisés.

DEMANDE D'EMPRUNT

Le Président expose au Conseil Communautaire que pour le financement de la construction d'un bâtiment sur la Zone d'Activités de la Louveterie pour les services techniques mutualisés, il serait nécessaire de réaliser un emprunt de 570 000 € minimum, 700 000 € maximum.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire délibère, vote, à l'unanimité, et autorise le Président à consulter les organismes bancaires pour la demande d'emprunt.

CONVENTION MUTUALISATION AVEC LA COMMUNE DE BOUVILLE

Le président expose au Conseil Communautaire que suite à la délibération du 29 mai 2018 n°2018-97 relative à la mutualisation de la secrétaire de Maire de Bouville, il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition avec cette commune.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire délibère, vote, par 36 voix pour et 1 abstention, Monsieur CHARPENTIER ne participe pas au vote, et autorise le Président à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document s'y rapportant.

M ROUILLEE s'abstient car il considère que la Communauté de communes n'a pas vocation à devenir l'employeur de l'ensemble des agents des 19 communes.

VALIDATION DU DEVIS SOLIHA POUR L'ETUDE PRE-OPERATIONNELLE DANS LE CADRE DU LANCEMENT D'UNE NOUVELLE OPAH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération 2017/180 : lancement d'une étude pour réfléchir sur la mise en place d'une nouvelle OPAH

Le Vice-Président expose au Conseil Communautaire que l'ANAH demande un bilan des anciennes opérations réalisées sur le territoire communautaire (OPAH et PIG), et une actualisation des données afin de lancer une nouvelle OPAH. Cette étude étant pour la plus grosse partie un bilan des opérations menées, un devis a été demandé à SOLIHA, seul bureau d'études ayant travaillé sur ces dossiers. Le montant du devis de SOLIHA s'élève à 6 930,00 € HT.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à faire la demande de subvention auprès de l'ANAH pour le financement de cette étude,
- d'autoriser le Président à signer ce devis et tout acte s'y référant.

ACTE MODIFICATIF 1 TRANSPORT SCOLAIRE

Le Vice-Président expose que la région, suite à la prise de compétence transport scolaire au 1^{er} septembre 2017, a demandé à la Communauté de Communes de prolonger le marché transport scolaire d'une année supplémentaire pour garantir la continuité du service public.

Il est demandé au Conseil Communautaire de valider l'acte modificatif au marché de transport pour prolongation de délai avec la société Transport d'Eure-et-Loir, pour un montant de 43 959.13 € HT.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'acte modificatif et tout acte s'y référant.

ADHESION AU SIBBYG

Dans le cadre des travaux d'interconnexion et de la création de la commune nouvelle de Dangeau il est proposé d'adhérer au SIBBYG pour les communes de Dangeau, Saumeray et Montharville.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire délibère et vote, à l'unanimité, l'adhésion au SIBBYG pour les communes de Dangeau, Saumeray et Montharville.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ORGANISANT L'ALSH L'ETE

Le Président expose au Conseil Communautaire que plusieurs associations Familles Rurales organisent, l'été, l'ASLH au mois de juillet, la Communauté de Communes participe financièrement à ces activités.

Pour 2018, le Président propose de verser les subventions suivantes :

- Association Familles Rurales Dangeau	550.00 €
- Association Familles Rurales Le Gault St Denis	2 500.00 €
- Association Familles Rurales Sancheville	1 990.00 €

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire vote l'attribution des subventions aux associations par 36 voix pour et 1 abstention (M ROULLEE) et Mme LAVO de Sancheville ne prend pas part au vote.

La dépense est inscrite au compte 65738 du budget Enfance en cours.

M ROULLEE s'abstient pour les mêmes raisons que l'an dernier, à savoir qu'il estime anormal que le coût des séjours facturé aux parents ne soit pas identique sur le territoire communautaire. Il redemande pour la 3 année consécutive qu'une étude soit réalisée, portant sur le financement des différents lieux d'accueil (Bonneval, Dangeau, Le Gault St Denis et Sancheville).

DECISIONS MODIFICATIVES

Le Président propose les modifications suivantes sur les budgets :

Budget 402 : Transports scolaires

- D 673 Titres annulés (sur exercice antérieurs)	+ 200.00 €
- D 618 Services extérieurs Divers	- 200.00 €
- D 6573 Subventions d'exploitation aux organismes publics	+ 30 000.00 €
- D 613 Locations, droits de passage et servitudes diverses	- 30 000.00 €

Budget 401 : Activités Economiques

- D 2033 Frais d'insertion	+ 3 000.00 €
- D 2135 Installation générales	- 3 000.00 €

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire délibère et vote, à l'unanimité, les décisions modificatives ci-dessus.

NOMINATION DE DELEGUES AU GAL DU PAYS DUNOIS

Le Président expose au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de désigner un délégué titulaires et un délégué suppléant supplémentaires pour siéger au Groupement d'Action Locale du Pays Dunois, après avoir désigné deux nouveaux délégués, à l'unanimité, siégeront au GAL :

Délégués titulaires :

- Evelyne RAPP-LEROY
- Alain ROULLEE

Délégués suppléants :

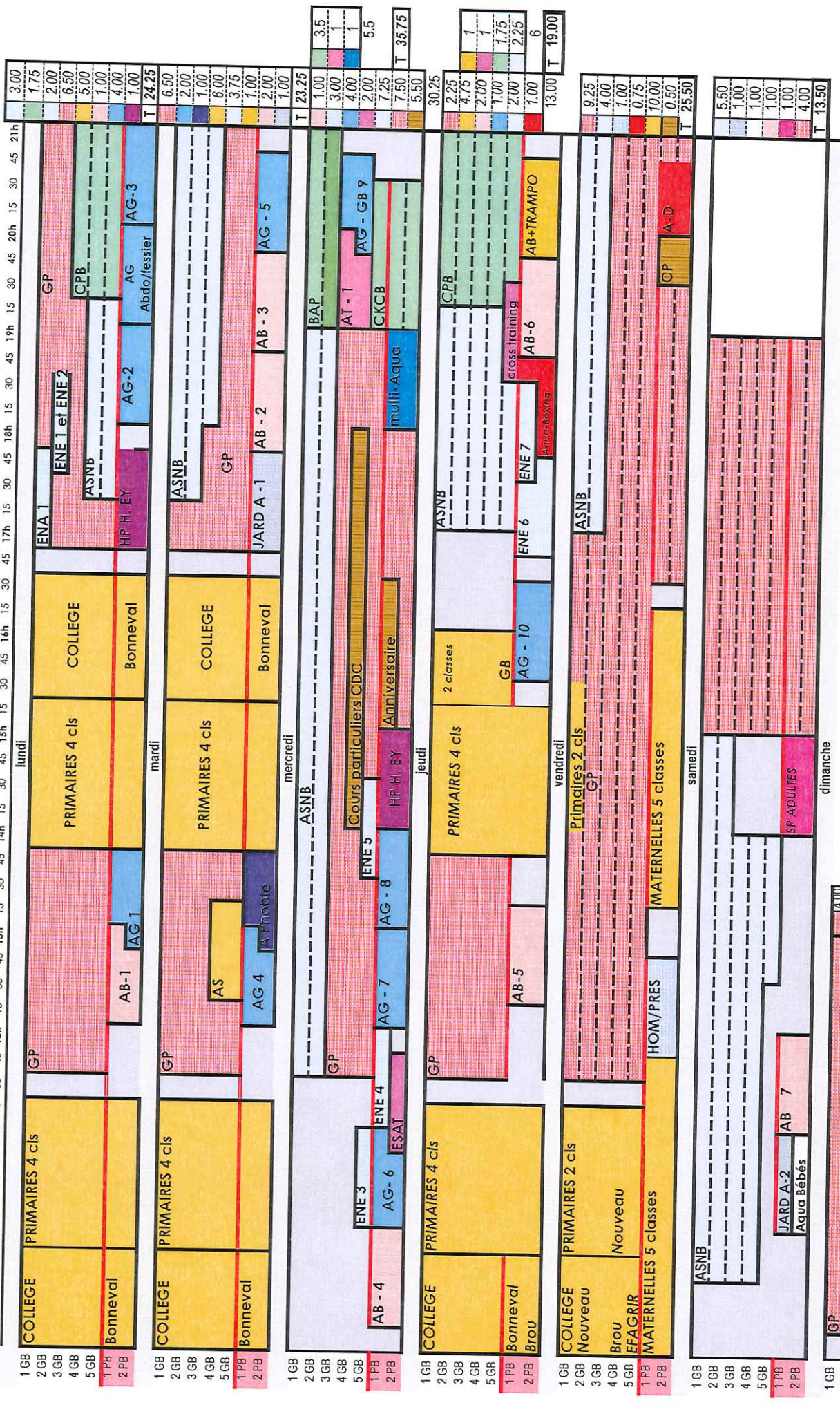
- Dominique IMBAULT
- Bernard GOUIN

Grille tarifaire (rentrée 2018)

		Résidents CdC	Hors CdC
1	1 - Adultes		
1.1	Unité		
1.2	10 heures	4,70 €	4,70 €
1.3	20 heures	23,00 €	26,00 €
1.4	10 entrées	41,00 €	47,00 €
1.5	20 entrées	42,00 €	45,00 €
1.6	Année	74,00 €	80,00 €
2	2 - Enfants		
2.1	Unité moins de 3 ans		
2.2	10 entrées enfant moins de 3 ans	1,00 €	1,00 €
2.3	Unité de 3 à 16 ans	10,00 €	10,00 €
2.4	10 heures	2,30 €	2,30 €
2.5	20 heures	11,00 €	14,00 €
2.6	10 entrées	20,00 €	26,00 €
2.7	20 entrées	20,00 €	22,00 €
2.8	Année	37,00 €	43,00 €
3	3 - Groupes		
3.1	Scolaires (par élève à la séance)		
3.2	Groupes séance 1 heure (gratuité pour l'encadrement)	3,00 €	3,10 €
3.3	Groupes sans limite de temps (gratuité pour l'encadrement)	1,50 €	1,50 €
4	4 - Activités aquatiques encadrées (hors vacances scolaires, jours fériés et période estivale)		
4.1	4.1 gym-aquatique		
4.1.1	gym-aquatique (une séance par semaine 45 minutes de cours)	205,00 €	252,00 €
4.1.2	gym-aquatique (2 par semaine 45 minutes de cours)	320,00 €	360,00 €
4.1.3	gym-aquatique (Prémium - séances illimitées dans la semaine - 45 minutes de cours + option vacances scolaires)	580,00 €	580,00 €
4.1.4	Option petites vacances scolaires (accès à tous les cours d'aqua-découverte)	35,00	35,00 €
4.2	4.2 Activités nouvelles		
4.2.1	Aqua-training ou Aqua-cross-training (une séance par semaine - 45 minutes de cours)	320,00 €	360,00 €
4.2.2	Aqua (Bike, Bike + Trampo, Boxing, Multi (une séance par semaine - 35 minutes de cours plus Balnéo 25 minutes)	320,00 €	360,00 €
4.2.3	Black Pearl (un cours au choix + accès piscine et Balnéo illimité + option vacances scolaires)	430,00 €	480,00 €
4.2.4	cours Aqua (au choix) plus une séance gym-aquatique (une fois par semaine + option petites vacances)	435,00 €	485,00 €
4.2.5	cours Aqua 2 activités (2 séances par semaine au choix + option vacances scolaires)	490,00	550,00
4.2.6	Option petites vacances scolaires (accès à tous les cours d'aqua-découverte)	35,00	35,00 €
4.2.7	La séance événementielle	5,00 €	5,00 €

5 – Espace Balnéo (réservé aux plus de 16 ans)		
5.1	Unité (55 minutes + entrée piscine)	9,00 €
5.2	10 entrées Balnéo (55 minutes + entrée piscine)	71,00 €
5.3	20 entrées Balnéo (55 minutes + entrée piscine)	132,00 €
5.4	Année Balnéo (55 minutes + entrée piscine)	270,00 €
5.5	Balnéo 55 minutes en dehors des ouvertures de caisse	9,00 €
6 – Cours de natation		
6.1	Enfant cours particulier (30 minutes – 3 enfants max)	7,50 €
6.2	Adulte cours particulier (30 minutes – 3 personnes max)	9,80 €
6.3	Enfant cours collectif (45 minutes - 1 fois par semaine période scolaire)	144,00 €
6.4	Adultes cours collectif (45 minutes – 1 fois par semaine période scolaire)	180,00 €
6.5	Aqua- BB ou jardin aquatique (45 minutes – 1 fois par semaine période scolaire)	180,00 €
6.5	Aqua-Phobie (cours de 30 minutes – 4 personnes max à la séance période scolaire)	180,00 €
7		9,80 €
7 – Divers		
7.1	Anniversaire enfant (forfait groupe, hors vacances scolaires et période estivale, 10 enfants maximum)	60,00 €
7.2	Animation spéciale adulte (1 activité au choix + Balnéo 50 minutes + piscine illimitée)	16,00 €
7.3	Aqua-découverte (+ 12 ans le vendredi soir et + 16 ans pour les autres séances)	Prix d'une entrée
7.4	Location bike (1 heure)	5,00 €
7.5	Mimis stages (vacances scolaires – périodes estivales)	45,00 €
7.6	Bonnet	5,00 €
7.7	Brevet de natation (auquel il faut rajouter une entrée)	Gratuit
7.8	Clef perdue ou cassée, carte réédition	5,00 €
7.9	1 heure bassin ludique + MNS, 1 heure bassin sportif + MNS	5,00 €
7.10	Location bassin par ligne d'eau (hors convention)	62,00 €
7.11	Location de la salle (caution de 500,00 € - du lundi au vendredi de 9h00 à 20h30)	28,00 €
7.12	Tarifs comités d'entreprises (annexe n°1)	150,00 €
7.13	Vestiaire (pour les parents accompagnants leurs enfants jusqu'aux bassins)	Voir annexe n°1
		Gratuit

Jours 9h 15 30 45 10h 15 30 45 11h 15 30 45 12h 15 30 45 13h 15 30 45 14h 15 30 45 15h 15 30 45 16h 15 30 45 17h 15 30 45 18h 15 30 45 19h 15 30 45 20h 15 30 45 21h



	2017/2018	2018/2019
activités GP	37.50	43.25
scolaires	33.25	38.75
institutions	20.50	25.75
clubs	4.00	4.00
	37.75	37.75

1GB	GP	4.00
2GB		0.50
3GB		0.50
4GB		0.50
5GB		0.50
1PB		0.50
2PB		0.50
	T	4.50

Synthèse
 Masse horaire hebdomadaire d'ouverture de l'établissement 73.00 h
 Masse horaire hebdomadaire dévolue aux pratiques des divers usagers 144.00 h
 Ratio d'occupation structurelle 197 %